

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 décembre 2017

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : QUENNESSON Julien, NAELTEN Marie-Michèle, CARLIER Jules, DELOEIL Alain, MOLIN André, MARCINIAK Nancy, BLANQUET Michelle, CAULIEZ Nadine, TOSOLINI Christian, DURANT Marc, KHAROUBI Simone, GUELTON Joëlle, MATUSZAK Lydie, LECLERCQ Michel, MORTUAIRE Marlène, DIRIX Dominique, LOUBERT François, PRUVOT Marie-Line, VANLICHTERVELDE Samuel, DUBOIS Hugues, RAOUT Hervé, BALLIEU Jean-François, TIEFENBACH Jean-François.

Absents ayant donné pouvoir : QUENNESSON Jean-Claude, GILLES Brigitte, LEPAPE Jacques, KSON Sandrine, DELFOLIE Delphine, BLANQUET Maximilien, BERNARD Sylvie, HUTIN Cathy, LEVEQUE-GODARD Frédérique.

Absente : LESIEUX Peggy.

Secrétaire de séance : CARLIER Jules

1) **Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent – Modifications statutaires**

- a) **Prise de la compétence « eau » et transfert au SIDEN/SIAN des compétences eau potable, assainissement collectif, assainissement non collectif et gestion des eaux pluviales urbaine**

Par délibération en date du 11 octobre 2017, le Conseil Communautaire de la CCCO a décidé la modification de ses statuts en se dotant de la compétence « eau » et transfert au SIDEN/SIAN des compétences eau potable, assainissement collectif, assainissement non collectif et gestion des eaux pluviales urbaine.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, cette modification statutaire doit être soumise aux Conseils Municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois.

Il vous est proposé de vous prononcer sur cette prise de compétence « eau » et le transfert au SIDEN/SIAN des compétences eau potable, assainissement collectif, assainissement non collectif et gestion des eaux pluviales urbaine.

Proposition rejetée par 25 voix pour et 7 voix contre celles de Messieurs TOSOLINI Christian, VANLICHTERVELDE Samuel, DUBOIS Hugues, RAOUT Hervé, BALLIEU Jean-François et Mesdames BERNARD Sylvie et HUTIN Cathy,

- b) **Prise de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations**

Par délibération en date du 11 octobre 2017, le Conseil Communautaire de la CCCO a décidé la modification de ses statuts en se dotant de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, cette modification statutaire doit être soumise aux Conseils Municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois.

Il vous est proposé de vous prononcer sur cette prise de compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations.

Proposition adoptée à l'unanimité

- c) **Prise de compétence dans les domaines culturel et sportif et redéfinition du bloc de compétences « politique du logement »**

Par délibération en date du 11 octobre 2017, le Conseil Communautaire de la CCCO a décidé la modification de ses statuts en se dotant de compétence dans les domaines culturel et sportif et redéfinition du bloc de compétences « politique du logement ».

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, cette modification statutaire doit être soumise aux Conseils Municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois.

Il vous est proposé de vous prononcer sur cette prise de compétence dans les domaines culturel et sportif et sur la redéfinition du bloc de compétences «politique du logement».

Proposition rejetée par 25 voix pour, 4 voix contre celles de Messieurs TOSOLINI Christian, DUBOIS Hugues, BALLIEU Jean-François et Madame HUTIN Cathy et 3 abstentions celles de Messieurs VANLICHTERVELDE Samuel, RAOUT Hervé et Madame BERNARD Sylvie.

2) Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de locaux communaux avec le Cercle Nautique Somain

En 2013, une convention a été signée avec le Cercle Nautique Somain pour la mise à disposition des locaux et installations de la piscine municipale. Il vous est proposé de signer un avenant à cette convention afin d'entériner, en accord avec l'association, un changement dans les horaires de mise à disposition, la désignation des personnes responsables des clés et des entrées ainsi que sur la liste des biens matériels appartenant au club.

Proposition adoptée à l'unanimité

3) Convention pour la mise à disposition d'un agent du centre de gestion de la fonction publique territoriale du nord pour une mission relative au système d'information

Afin de faciliter le passage à l'administration numérique, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord peut accompagner la commune dans la mise en œuvre d'outils de la chaîne de dématérialisation.

L'exécution de cette mission d'une durée de 30 heures est proposé pour un montant de 1 500 €.

Il vous est proposé d'approuver la conclusion de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que l'ensemble des documents afférents.

Proposition adoptée à l'unanimité

4) Convention multipartite entre le Collège Victor Hugo, le District Escaut, l'USAC Football et la Ville pour la section sportive football 6e-3e

Il est proposé de signer une convention quadripartite entre le Collège Victor Hugo, l'USAC Football, le District Escaut et la commune pour la reconduction d'une classe football à l'initiative du club.

Proposition adoptée à l'unanimité

5) Réseau d'eau potable - Réduction de la surtaxe sur le prix de l'eau

La surtaxe commune pour le service de l'eau potable s'établit actuellement à 0,15 €/m³. Cette surtaxe a pour objet principal de financer le remboursement des charges d'emprunts sur les investissements réalisés par la commune pour l'étude et la réalisation de l'installation d'épuration d'eau par procédé de nanofiltration ainsi que la mise en surpression du réseau d'eau potable.

Considérant à la fois les charges d'emprunts et les excédents dégagés, il est aujourd'hui possible de réduire le montant de cette surtaxe.

Il est proposé de réduire la surtaxe communale de l'eau de 0,05 € par m³ sur les consommations d'eau à partir du 1er avril 2017, portant ainsi son montant unitaire à 0,10 €, La Société VEOLIA continuant à percevoir cette surtaxe gratuitement pour le compte de la commune.

Il vous est demandé de bien vouloir délibérer sur cette proposition.

Proposition adoptée à l'unanimité

6) SCoT Grand Douaisis - Accord de principe d'adhésion au service Energie Collectivités

Le SCoT du Grand Douaisis représente un territoire composé de 56 communes, réparties au sein de la Communauté d'Agglomération du Douaisis et de la Communauté de Communes Coeur d'Ostrevent.

Dans le cadre de ses missions, le Syndicat Mixte porte notamment un plan climat volontaire au sein duquel un service énergie collectivité est proposé pour accompagner les communes dans la réduction de leur consommation et dans une stratégie de rénovation du patrimoine communal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir donner son accord de principe d'adhésion à ce service Energie Collectivités proposé par le SCoT.

Proposition adoptée à l'unanimité

Arrivée de Madame Sylvie BERNARD, la délégation donnée à Monsieur VANLICHTERVELDE Samuel est retirée à partir de ce point.

7) Personnel communal - Modification du tableau des effectifs

Il est proposé d'actualiser le tableau des effectifs de la commune, de la manière suivante :

- La suppression au 1er janvier 2018 :
 - 1 poste d'Educateur des APS à 20h
 - 1 poste d'Adjoint technique principal de 1ere classe
 - 2 postes d'Adjoint technique principal de 2eme classe

Proposition adoptée à l'unanimité

8) Subventions

a) Subventions exceptionnelles aux mouvements associatifs

Collectif course	200 €
Association REVES	800 €
La Pétanque Somainoise	80 €
USAC La pétanque cheminote	80 €
La Boule de Fer	80 €
Collège Victor Hugo	300 €
Phénix School	300 €

Messieurs DELOEIL et DURANT ne participent pas au vote en tant que Président d'une association concernée par ce point.

Proposition adoptée à l'unanimité

b) aux clubs participant au concours de belote

Un concours de belote a été organisé par la Ville, le 10 octobre 2017, en faveur des clubs et associations du 3ème Age.

Il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

- 2ème prix : 17 € Club des Loisirs de De Sessevalle
- 3ème prix : 14 € Club des Loisirs de De Sessevalle
- 4ème prix : 13 € Union et Solidarité
- 5ème prix : 11 € Club des Aînés de la mine

Ainsi que 20€ à chaque club participant, à savoir : Union et Solidarité, le Club des Loisirs de De Sessevalle, la Boule Champenoise, la Boule de fer, le Club des Aînés de la mine et l'association des Familles Italiennes.

Proposition adoptée à l'unanimité

c) Versement anticipé d'une partie de la subvention municipale au CCAS

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'un acompte représentant 1/3 du montant de la subvention 2017 au Centre Communal d'Action Sociale, soit 356 667 €.

Proposition adoptée à l'unanimité

9) Rémunération des agents recenseurs chargés du recensement pour l'année 2018

La rémunération des agents recenseurs est constituée :

- D'une part fixe d'un montant de 345 € incluant deux séances de formation, la reconnaissance du secteur et les divers bulletins à compléter (bulletins individuels, bordereaux ...).
- D'un intéressement de 2 € par logement recensé.

Proposition adoptée à l'unanimité

10) Indemnités de conseil allouées au comptable du Trésor

Il est proposé d'allouer à Monsieur SORICELLI Antonio, receveur municipal, en sa qualité de conseiller économique et financier de la commune, l'indemnité de conseil fixée par arrêté interministériel pour cette année et les années suivantes. Pour l'année 2017, l'indemnité est de 621,67 € net.

Proposition adoptée à l'unanimité

11) Bibliothèque Jules Mousseron - Convention de partenariat culturel avec le Comité d'Etablissement des Cheminots Nord – Pas-de-Calais

La convention de partenariat avec le CE des Cheminots pour la bibliothèque Jules Mousseron est arrivée à échéance en juillet 2017. Dans l'attente de la reprise de l'activité par la commune, il convient de signer une nouvelle convention d'une durée maximale de un an dans l'attente de la cession.

Proposition adoptée à l'unanimité

12) Dérogation au principe de repos dominical

Avec le nouveau dispositif encadrant l'ouverture dominicale des commerces employant des salariés, la dérogation est mise en œuvre par arrêté du maire, après avis du conseil municipal.

Il est proposé pour l'année 2018 de ne pas excéder 5 dimanches et de retenir les :

- 14 janvier 2018
- 01 juillet 2018
- 16 décembre 2018
- 23 décembre 2018
- 30 décembre 2018

Cette mesure sera applicable à tous les secteurs du commerce de détail ne bénéficiant pas déjà d'autres dérogations.

Proposition adoptée à l'unanimité

13) Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la DETR est un fonds mis en œuvre par l'Etat afin de soutenir les projets structurant des collectivités. Une priorité de ce fonds concerne les constructions publiques ainsi que la réalisation de travaux d'accessibilité aux personnes en situation de handicap dans les bâtiments publics.

Monsieur le Maire précise qu'une opération répond à ces critères : la troisième phase de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

La subvention DETR peut porter sur 20 à 40 % du montant HT des travaux.

Il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR 2018 pour ce projet.

Proposition adoptée à l'unanimité

14) Compte rendu des décisions

Enfance/Jeunesse :

- Convention pour l'enseignement de la natation scolaire dans le département du Nord avec la Directeur Académique des Services de l'Education Nationale
- Convention d'utilisation des salles de sports et terrains sportifs entre la commune de Somain et le Lycée Pasteur
- Convention d'utilisation de la salle d'arts martiaux et de ses vestiaires entre la commune et le collège Victor Hugo

Fêtes et cérémonies :

- Contrat avec PYRO STAR SERVICE pour l'organisation de la descente du Père Noël le 24 décembre 2017 à 17 heures
- Convention avec la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent pour l'organisation d'un spectacle projet « 14/18 poètes en lutte : l'explosion du verbe »
- Convention avec l'Association TEMPO pour l'organisation du concert « Millésimes »

Informatique :

- Contrat avec la Société LOGITUD SOLUTIONS pour un contrat de maintenance du logiciel SIECLE

Marchés Publics :

- Marché en procédure adaptée pour la reprise physique de sépultures et réaménagement du cimetière de SOMAIN – 3 lots

Pour le lot 1 – Travaux d'exhumations : GEST CIM

Pour le lot 2 – Aménagement cinéraire : SARL PSAUTE ET FILS

Pour le lot 3 – Aménagement urbain : SARL PSAUTE ET FILS

- Convention de mise à disposition d'un marché de fourniture d'acheminement de Gaz Naturel et services associés passé sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP

Convention de mise à disposition de locaux avec l'Etablissement Français du Sang pour l'organisation des journées du sang

Tarifs :

- Tarifs – location de terrains pour jardinage – création d'une régie suite à la modification du mode de recouvrement
- Piscine municipale – Tarifs pour stage sportif et soirée bien-être
- Insertion de publicité dans le journal municipal la « Vie Somainoise »

Le Conseil Municipal prend acte

15) Droit de Prémption Urbain

Annexe n° 1

Le Conseil Municipal prend acte

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 18 h 35

Le Maire,
Julien QUENNESSON.